

**Arrêté du 6 novembre 2018 portant modification de l'arrêté du 31 octobre 2018
portant nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance du Raincy**

NOR : JUS B1830379A

La garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 31 octobre 2018 portant cessation de fonctions et nomination (régisseurs d'avances et de recettes) au tribunal d'instance du Raincy ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'article 1^{er} de l'arrêté susvisé en date du 31 octobre 2018 sont modifiées comme suit :

En lieu et place de :

« Monsieur Julien LOUIS, greffier, est, à compter de la date de passation des comptes, nommé régisseur titulaire au tribunal de grande instance du Raincy ».

Il convient de lire :


« Monsieur Julien LOUIS, greffier, est, à compter de la date de passation des comptes, nommé régisseur titulaire au tribunal d'instance du Raincy ».

Article 2

Le directeur des services judiciaires est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et notifié par les chefs de la cour d'appel de PARIS, en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait, le 6 novembre 2018

La garde des sceaux, ministre de la justice,
Par délégation la chef du bureau des carrières
et de la mobilité professionnelle,



Aude TORCHY